

PRIMATURE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 03 MAI 2023

CM N°2023-18/SGG

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, **le mercredi 03 mai 2023**, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du **Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat**.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- procédé à une nomination ;
- et entendu des communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1. Sur le rapport du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des sceaux, le Conseil des ministres a adopté **des projets de décret autorisant le changement de nom de famille de Monsieur Lancina DOUMBIA et 37 autres personnes.**

Les conditions de changement de nom de famille sont prescrites par la Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des personnes et de la famille.

L'examen des dossiers révèle que les demandeurs remplissent individuellement les conditions prescrites par le Code des personnes et de la famille.

Les projets de décret adoptés autorisent ainsi Monsieur Lancina DOUMBIA et 24 autres personnes à porter le nom de famille DOUCOURE en remplacement de DOUMBIA et Monsieur Nima DIABY et 12 autres personnes à porter le nom GASSAMA en remplacement de DIABY.

2. Sur le rapport du ministre des Transports et des Infrastructures, le Conseil des Ministres a adopté **un projet de décret portant réglementation du transport maritime.**

Dans le cadre de la facilitation du transport et du transit de ses marchandises, notre pays a signé des protocoles d'accord en matière de transport routier et de transit maritime avec la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo, la République de Guinée, le Benin, la Mauritanie, la Gambie et le Ghana.

En application de ces protocoles d'accord, les pays de transit mettent à la disposition du Mali, des espaces dans leur domaine portuaire pour l'entreposage des marchandises en provenance ou à destination du Mali.

Le transport maritime est régi dans l'espace UEMOA par le Règlement n°02/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008. Son objectif est d'harmoniser les transports maritimes intérieurs, intracommunautaires et internationaux au départ ou à destination d'un port d'un Etat membre, pour le transport de passagers ou de marchandises.

Le Règlement d'exécution n°003/2019/COM/UEMOA du 28 mars 2019 déterminant le taux, les modalités de perception et de répartition de la redevance due par les armateurs communautaires et étrangers exploitant un service de transport international, fixe le taux de la redevance maritime, destinée à alimenter le fonds national et le fonds régional.

Au plan national, le transport maritime est réglementé par le Décret n°05-341/P-RM du 25 juillet 2005. Ce décret, antérieur aux deux règlements de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, comporte des dispositions contraires à celles de ces règlements, notamment en ce qui concerne l'octroi du même droit de trafic aux Etats

de l'Union, le traitement égalitaire des armateurs communautaires, les taux de la redevance et la vocation des fonds portée essentiellement vers l'investissement.

Le projet de décret adopté permettra d'harmoniser la réglementation nationale avec les textes communautaires et de mobiliser les ressources pour financer le développement du transport maritime et fluvial au niveau national.

3. Sur le rapport du ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction Citoyenne, le Conseil des Ministres a adopté **un projet de décret portant approbation de la Politique nationale de la Jeunesse et son Plan d'actions 2023-2027.**

Le Conseil des Ministres, en sa session du 1^{er} mars 2023, a pris acte d'une communication écrite relative à la Politique nationale de la Jeunesse et son Plan d'actions 2023-2027.

Cette Politique a pour objectif de contribuer au bien-être des jeunes du Mali en faisant d'eux des acteurs majeurs du changement en faveur de la paix, de l'unité nationale et le principal moteur du développement économique social et culturel du pays.

Le projet de décret adopté consacre l'approbation formelle de ladite politique et ouvre la voie à la mise en œuvre des actions préconisées.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé à la nomination suivante :

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DE L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

- **Chargé de Mission :**
Monsieur Mohamed AG MATTOU, Economiste.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

1. Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne a informé le Conseil des Ministres **de la mise en route de la 4^{ème} cohorte du Service national des Jeunes pour le service militaire obligatoire.**

La quatrième cohorte du Service national des Jeunes a été mise en route le mardi 25 avril 2023 au cours d'une cérémonie qui a enregistré la présence de plusieurs membres du Gouvernement.

Cette cohorte est composée de 291 éléments répartis ainsi qu'il suit :

- 23 admis à la Fonction publique d'Etat de la 3^{ème} cohorte ;
- 62 personnes handicapées ;
- 106 enseignants-chercheurs ;
- 100 auditeurs de justice.

Sur les 291 éléments, 257 ont procédé à la prise d'arme à Bapho le 1^{er} mai 2023. A ce jour, 33 éléments sont attendus au Centre d'Instruction pour réaliser leur prise d'arme.

Le Gouvernement s'engage à tout mettre en œuvre pour le bon déroulement de cette formation et exhorte les recrues à plus d'engagement pour la Nation.

2. Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine a informé le Conseil des Ministres de la situation des Maliens au Soudan.

Suite à la crise au Soudan, le Gouvernement, sur instructions du Président de la Transition, Chef de l'Etat, a pris des mesures d'urgence pour venir en aide aux maliens qui y sont établis à travers entre autres la mise en place d'un mécanisme pour les sécuriser.

La mise en œuvre de ce mécanisme a permis de rapatrier 69 de nos compatriotes les 28 et 29 avril 2023.

Le Gouvernement rassure la diaspora malienne de son engagement à tout mettre en œuvre pour lui apporter l'assistance et le soutien nécessaires pour sa protection.

3. Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la maladie à Coronavirus marquée par une diminution du nombre de cas testés positifs par rapport à la semaine précédente.

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat a, cependant, appelé la population au respect des mesures de prévention et de lutte contre la maladie.

Bamako, le 03 mai 2023

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Mahamadou DAGNO
Officier de l'Ordre national